

DECLARATION TIR DE NUIT DU SANGLIER AVEC SOURCE LUMINEUSE

adresser par courriel à :

l'Office National des Forêts
[ONF DT Grand-Est <dt.grand-est@onf.fr>](mailto:dt.grand-est@onf.fr)

Mairie de Semécourt
accueil@mairie-semecourt.fr

Je soussigné, M. THONNATTE Xavier

Domicilié à : 8 rue Guerin de Waldersbach

Code postal : 57100 Commune : THIONVILLE

Adresse mail : xavier.thonnatte@wanadoo.fr

Agissant en qualité de «détenteur du droit de chasse» du lot unique de Semécourt

DECLARE effectuer à compter du 11/02/2024 et jusqu'au 14/04/2024 du tir de nuit du sanglier sur l'ensemble du Lot. Conformément à l'arrêté 2024-DDT-SERAF-UFC N°5 du 30/01/2024, le tir de nuit sera effectué à poste fixe surélevé dont la hauteur de plancher est conforme aux prescriptions du schéma départemental de gestion cynégétique et avec usage d'une source lumineuse ou d'un adaptateur de visée à intensification de lumière.

Fait à Thionville, le 10/02/2024

